

COMPTE RENDU



VILLE
DE
MARVEJOLS
(LOZÈRE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2009

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Compagnie Générale des Eaux : Démarche commerciale
- Services funéraires : nouveau prestataire
- Subventions : attribution
- Ligne Béziers-Neussargues : défense collective
- Décision de Monsieur le Maire

Délibérations :

Séance du 3 avril 2009 : approbation du compte rendu

Finances :

- 89) Orgue de l'Eglise Notre Dame de la Carce : projet et demande de financement
- 90) Aire de saut en longueur au stade de Pineton : demande de financement
- 91) VVF Villages : travaux d'investissement 2009
- 92) Subventions aux associations : vote des individualisations
- 93) Travaux eau et assainissement : demande de financement
- 94) Tarif : modification

Travaux :

- 95) Réseaux humides liés à la construction du Foyer « Lucien OZIOL » : contrat de maîtrise d'œuvre
- 96) Eglise Notre Dame de la Carce tranche 7 c : avenant

Administration Générale :

- 97) Passeport biométrique : convention de mise à disposition de matériel
- 98) Attributions du Maire : délégation
- 99) Immobilier communal : bail logement T2 la Coustarade
- 100) Terrain pour l'activité « course d'orientation » : avenant à la convention
- 101) Enquêtes domiciliaires pour les demandes de regroupement familial : désignation des agents habilités

Ressources Humaines :

- 102) Personnel Saisonnier : émoluments
- 103) Tableau des effectifs : modifications

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2009

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille neuf, le vendredi cinq juin à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt huit mai et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (21) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Magalie VIDAL - Jean-Pierre JACQUES - Adjoint - Henri DAUDÉ - Samira MESKINI - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Dominique AKA - Véronique JOUVE - Alain NURIT - Béatrice MEISSONNIER - Henri PODEVIGNE - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth MATHIEU - Pierre BRUEL - Yves KOSCIELNIAK - Jacques TEISSIER - Marie-Christine NESPOULOUS.

Excusés ayant donné pouvoir (8) : Daniel BASTIDE (pouvoir à Claude CAUSSE) - Jacqueline ORLOWSKI (pouvoir à Huguette NURIT) - Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Alain NURIT) - Sophie FOISY (pouvoir à Henri DAUDE) - Laurent MALLET (pouvoir à Jean-Pierre JACQUES) - Maria CHASTANG - (pouvoir à Christine de CHAMBRUN) - Elisabeth ACHET (pouvoir à Elisabeth MATHIEU) - Bernard DURAND (pouvoir à Jacques TEISSIER).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire commente les documents qui ont été distribués aux Conseillers Municipaux.

- Liste des animations à MARVEJOLS de juin à septembre ; à cet égard il remercie toutes les associations qui oeuvrent pour animer notre commune
- Vernissage le 8 juin par l'Atelier Ogres et Garance
- Invitation en mairie le 13 juin de MARVEJOLS SPORTS pour rendre hommage à la réussite des équipes qui ont vaillamment défendu les couleurs de la ville. Il félicite les joueurs, entraîneurs, Président, l'équipe technique, les éducateurs.
- Invitation à l'ouverture du salon Chasse, Cheval et Pêche le 27 juin 2009

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CAUSSE qui rappelle les conditions d'organisation des élections européennes du 7 juin 2009 et apporte des éléments sur le fonctionnement des bureaux.

- Compagnie Générale des Eaux : Démarche commerciale

Monsieur le Maire indique que la CGE continue la diffusion de courriers sur leurs prestations. Il renouvelle la mise en garde sur la nature des prestations et rappelle que la commune de MARVEJOLS gère en direct les installations et réseaux et intervient si besoin. La Commune en aucun cas n'a mandaté cette entreprise pour intervenir. Cette information sera à nouveau passée dans la presse.

- Services funéraires : nouveau prestataire

Monsieur le Maire indique, comme cela se fait à chaque nouvelle implantation, l'ouverture le 30 avril 2009 de la **chambre funéraire** au Valat de Chaze dont le prestataire est l'entreprise CAVALIER VIDAL, qui a obtenu tous les agréments nécessaires par l'Etat.

- Subventions : attribution

- Conseil Général : dotation urbaine : 188 500 €
- Agence de l'eau Adour Garonne : refus sur le dossier de l'Avenue Pierre Sémard.
- 223 000 € pour la zone d'activités agro alimentaire pour la Communauté de Communes du Gévaudan.

- Ligne Béziers-Neussargues : défense collective

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal à maintes reprises a voté pour le soutien de la ligne BEZIERS NEUSSARGUES, avec le comité pluraliste.

Il rappelle que la ligne PARIS NIMES a pu être maintenue grâce à l'appui d'une association d'Elus. Une structure du même type va être mise en place, constituée d'Elus pour la ligne BEZIERS NEUSSARGUES. Une réunion est prévue à MILLAU le 20 juin 2009, à laquelle il assistera, pour organiser cette création de structure. Les actions menées viendront en complément de celles du comité pluraliste.

- Décision de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que suite à l'annulation du permis de construire délivré à la SARL FAVY le 28 mai 2002, toutes les dispositions ont été prises pour préserver en justice les droits de la Commune et désigner CGCB comme cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Commune.

Approbation du compte rendu

Monsieur CHEDANNE demande au nom de Madame ACHET, absente excusée, que les termes de son courriel concernant les questions posées lors de la précédente séance soient reprises intégralement en l'état.

Sous cette réserve, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

89) Orgue de l'Eglise Notre Dame de la Carce : projet et demande de financement

Monsieur le Maire indique que l'orgue de l'église Notre Dame de la Carce réalisé en 1850 et modifié en 1880 doit faire l'objet d'une restauration et d'une amélioration. Le coût de l'opération s'établit ainsi qu'il suit :

A – Démontage, remontage, transports, nettoyage, études, divers.....	11 500,00 € HT
B – Restauration buffet et orgue d'origine	22 000,00 € HT
C – Complément	61 000,00 € HT
D – Complément octave grave récit expressif	32 600,00 € HT
E – Complément récit non expressif.....	63 500,00 € HT
F – Travaux résonance et pédalier	96 500,00 € HT
Total.....	287 100,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** ce projet
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès des financeurs potentiels (Conseil Régional, Conseil Général, DRAC...)
- **Solliciter** la participation financière de l'Association des Amis de l'Orgue
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment la convention avec l'Association des Amis de l'Orgue.

Vote pour à l'unanimité

90) Aire de saut en longueur au stade de Pineton : demande de financement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses travaux d'entretien des installations sportives, la Commune de Marvejols souhaite réhabiliter une aire de saut en longueur au Stade de Pineton. Les travaux sont estimés à 31 445 € HT.

Monsieur le Maire précise que ce dossier technique a été préparé par Monsieur Daniel BASTIDE, Adjoint au Maire chargé du sport en collaboration avec MARVEJOLS ATHLETISME GEVAUDAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter** auprès de l'Etat du Conseil Régional et du Conseil Général, une subvention la plus large possible pour la réhabilitation de l'aire de saut en longueur du stade de Pineton.
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

91) VVF Villages : travaux d'investissement 2009

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du bail commercial liant la Commune de Marvejols à VVF Villages, il est prévu que des travaux de grosses réparations soient assurés sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Marvejols et remboursés en totalité par VVF dans le cadre des grosses réparations et de l'enveloppe annuelle allouée.

A ce titre et après consultation d'entreprises, il est proposé de réaliser les travaux suivants en 2009 :

- réfection chaufferie 23 705,61 € HT
 - modification panoplie local technique piscine 11 625,00 € HT
 - correction acoustique local technique piscine..... 5 260,00 € HT
 - réfection réseaux d'égouts 5 000,00 € HT
 - remplacement production d'eau chaude sanitaire du camping.... 15 000,00 € HT
- Soit un total de :..... **60 590,61 € HT**

Monsieur KOSCIELNIAK demande si les travaux prévus au niveau chaudière ont fait l'objet d'un diagnostic et une étude sur l'énergie renouvelable.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là de besoins minimes en consommation sur une période très brève en saison et que l'investissement ne se justifie pas. En ce qui concerne la piscine, la question ne se pose pas puisqu'elle n'est pas chauffée.

Monsieur CAUSSE indique que VVF fait les études et propose à la commune des travaux qui en assure la maîtrise d'ouvrage, ceux-ci étant remboursés par VVF

Monsieur le Maire signale qu'une réflexion est menée actuellement sur un projet de mise en place d'un réseau bois qui regrouperait la Maison de retraite, le Collège Marcel PIERREL, le CFPPA, les HLM, le Lycée Terre Nouvelle.

Monsieur CAUSSE ajoute qu'une réflexion est engagée pour la production d'eau chaude solaire à la Maison de retraite.

Monsieur KOSCIELNIAK évoque l'aspect sécuritaire sur la route départementale n° 1 pour les piétons.

Monsieur le Maire souligne que des études ont été faites avec des solutions qui impliquaient de traverser sur une courte distance des propriétés privées ; les propriétaires se sont opposés à ce passage chez eux. Dès lors, en l'état actuel des études, il n'y a pas de solution fiable trouvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** ces travaux
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires. Monsieur le Maire rappelle que 60 000 € ont été inscrits au Budget Primitif 2009 en recettes et en dépenses et il convient d'inscrire les crédits complémentaires à savoir 590,61 € ainsi que l'avance de TVA qui sera remboursée au titre du FCTVA.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à solliciter le remboursement des frais engagés auprès de VVF Villages.

Vote : 24 pour – 5 abstentions

92) Subventions aux associations : vote des individualisations

Monsieur le Maire commente les attributions de subventions proposées. Il fait référence notamment aux associations sociales qui font un travail énorme. Cette année de transition, les Adjoints et les services administratifs ont travaillé ensemble sur les dossiers. L'an prochain, tous les Elus seront réunis en séance du Conseil Municipal pour examiner les demandes et émettre des avis en fonction des propositions des Adjoints.

Monsieur le Maire indique que les Adjoints sont prêts à répondre aux observations, s'il y en a.

Il rappelle qu'outre le soutien financier, la Commune met à disposition des locaux à titre gracieux, le matériel et assure l'entretien. MARVEJOLS soutient les associations qui ont leur siège social dans la commune, à l'exception de quelques unes extérieures qui oeuvrent pour la renommée de MARVEJOLS ou qui participent à des manifestations ou expositions locales. Dans certains cas ou suivant les montants attribués, des conventions sont mises en place.

Le Conseil Municipal :

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2009,

Vu les demandes de subventions présentées par les Associations pour le même exercice,

• **Décide** d'attribuer les subventions suivantes aux Associations.

(cf. tableau annexé).

• **Autorise et mandate** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment les conventions financières.

Vote : 24 pour – 5 contre

I – LOISIRS - SOUVENIRS – DIVERS

II – CULTURE ET ANIMATIONS

III – AGRICULTURE – INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

IV – JEUNESSE

V - ENSEIGNEMENT – ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES - BOURSES AUX VOYAGES SCOLAIRES

VI - SPORTS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

VII – SOCIAL – SANTÉ – SOLIDARITÉ

I – LOISIRS - SOUVENIRS - DIVERS

NOM DE L'ASSOCIATION	RESPONSABLE	SIÈGE	Subvention	Objet	Condition d'Octroi
Amicale des Anciens de Notre Dame, St Joseph	M. Pierre YGRIE	1 Av. Théophile Roussel-Marvejols	80 €	Intérêt communal	Forfait
Amicale des Médailleurs Militaires de Marvejols	M. Serge BUC	Mairie de Marvejols	100 €	Intérêt communal	Forfait
Anciens Combattants de Marvejols et sa région	M. Claude ROCHET	9, Bd des Capucins – Mende	100 €	Intérêt communal	Forfait
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre - CATM	M. Henri BRASSAC	16, Chemin du Géant	100 €	Intérêt communal	Forfait
APPMA « La Gaule Marvejolaise et Chiracoise »	M. André GIRAL	Mairie de Marvejols	100 €	Intérêt communal	Forfait
Bridge Club de Marvejols	M. Guy VAZEILLE	25, Bd de Chambrun	100 €	Intérêt communal	Forfait
La Diane Marvejolaise	M. Pierre PLANES	Mairie de Marvejols	2150 €	Intérêt communal	Forfait
Les Bécassiers de Lozère	M. Guy MAURIN	Mairie de Marvejols	80 €	Intérêt communal	Forfait
Souvenir Français	Mme Ginette BONNARDEL	Délégation Lozère – Mende	100 €	Intérêt communal	Forfait

Total : 2 910 €

II – CULTURE ET ANIMATIONS

.	M. Laurent JULIEN	Mairie de Marvejols	300 €	Intérêt communal	Forfait
ADOC	M. Alain PANTEL	Rue de la Chicanette Mende	1 000 €	Intérêt communal	Forfait
APREM	Jean-François TALANSIER	Mairie de Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait
ANIMATION de la VILLE – festivités	M. Dominique JOUVE	Mairie de Marvejols	8 000 €	Intérêt communal	Forfait
ANIMATION de la VILLE – Festival 2009	M. Dominique JOUVE	Mairie de Marvejols	14 700 €	Intérêt communal	Forfait
Ateliers Ogres et Garance	M. Alain CHAMBON	13, Rue des Pénitents	100 €	Intérêt communal	Forfait
CHANTELAUZE	Mme Stéphanie BECHARD-BRIOT	Ecole de Musique – Place Girou	500 €	Intérêt communal	Forfait
Ciné-Club de Marvejols	M. Fabrice ANDRIVON	Mairie de Marvejols	1 300 €	Intérêt communal	Forfait
Club AMI (Aide Micro Informatique)	M. André BLANC	Mairie de Marvejols	300 €	Intérêt communal	Forfait
COMPAGNIE DU TAPIS VOLANT	Mme Stéphanie RIEU	25, bd de Chambrun - Marvejols	300 €	Intérêt communal	Forfait
ESPOIR– OC	M. Roland CHABANON	Mairie de Marvejols	1 000 €	Intérêt communal	Forfait
Jumelage MARVEJOLS –COCKERMOUTH	M. Dominique JOUVE	68, traverse de l'Aubrac	5 000 €	Intérêt communal	Forfait
Les AMIS de la BIBLIOTHEQUE	Mme Liliane PLANES	Bibliothèque Municipale Marvejols	3 700 €	Intérêt communal	Forfait
Les Amis de l'Orgue	M. Jean-François TALANSIER	Mairie de Marvejols	100 €	Intérêt communal	Forfait
Les COULEURS de l'ÉVASION	M. Jean-Pierre AURIAC	25, bd de Chambrun - Marvejols	1 000 €	Intérêt communal	Forfait
Les Petits Chanteurs de Notre-Dame	Marie-Hélène CARREL	Bd Théophile Roussel – Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait
Les TROUBADOURS du GEVAUDAN	M. Bernard MARTINET	12 rue Prunières - Marvejols	160 €	Intérêt communal	Forfait
PHOTO CLUB LOT COLAGNE	M. Fabrice GAUTIER	Mairie de Chirac	100 €	Intérêt communal	Forfait
TEMPO DANSE	Mlle Marie-Hélène VAN HALST	11, rue de la République	200 €	Intérêt communal	Forfait
THÉÂTRE DU HANGAR	M. Marc LOUPIAS	21, bld de Chambrun	150 €	Intérêt communal	Forfait
VAMOS	Mme Nathalie DESTRE	Mairie de Marvejols	700 €	Intérêt communal	Forfait
CONVENTIONS					
A.D.D.A. / T.M.T. / Commune	M. BRUGERON et GRANJEAN		1325.20 €	Intérêt communal	Forfait
THEATRE DE LA MAUVAISE TETE	M. Bernard GRANJEAN	25, bd de Chambrun- Marvejols	8 600 €	Intérêt communal	Forfait
MISSION LOCALE LOZERE	M. Francis COURTES	1, rue Faubourd Montbel MENDE	7 547 €	Intérêt communal	Forfait

Total : 57 082.20 €

III – AGRICULTURE – INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

Jardins Ouvriers de MARVEJOLS	M. Yves BALDET	Mairie de Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait
SALON CHASSE CHEVAL PÊCHE	M. Emile FABRE	Mairie de Marvejols	5 000 €	Intérêt communal	Forfait

Total : 5 500 €

IV – JEUNESSE

Action Catholique des enfants de Lozère	Mme Fabienne COLLANGE	7, rue Mgr Ligonès - Mende	200 €	Intérêt communal	Forfait
---	-----------------------	----------------------------	-------	------------------	---------

Total : 200 €

V - ENSEIGNEMENT – ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES

BOURSES AUX VOYAGES SCOLAIRES

APEL - Ste Famille École Élémentaire et Maternelle.	Mme Sylviane MALIGES	1, Traverse de Sénouard - Marvejols	700 €	Intérêt communal	Forfait
AUMONERIE ENSEIGNEMENT PUBLIC	Mme Claudine LAMOUREUX	Collège Marcel Pierrel - Marvejols	100 €	Intérêt communal	Forfait
BTS PA Lycée Terre Nouvelle (Projet Pérou)	M. Vincent REMISE	2 av des Martyrs de la Résistance	1 000 €	Intérêt communal	Forfait
Ecole élémentaire la Coustarade (sortie piscine)	M. Didier PERSEGOL	La Coustarade - Marvejols	1 000 €	Intérêt communal	Forfait
O.C.C.E. Ecole Élémentaire la Coustarade	M. Didier PERSEGOL	La Coustarade - Marvejols	1 500 €	Intérêt communal	Forfait
O.C.C.E. Ecole Maternelle la Coustarade	Mme Florence POMMIER	La Coustarade - Marvejols	1 500 €	Intérêt communal	Forfait
OGEC ÉCOLE STE FAMILLE – sortie piscine	Mme Andrée CHAUDESAYGUES	Av Théophile Roussel - Marvejols	1000 €	Intérêt communal	Forfait
OGEC ÉCOLE Ste Famille – équipement informatique	Mme Andrée CHAUDESAYGUES	Av Théophile Roussel - Marvejols	3000 €	Intérêt communal	Forfait
OGEC Sainte Famille – Manuels Scolaires + Jeux Cour	Mme Andrée CHAUDESAYGUES	Av Théophile Roussel - Marvejols	3000 €	Intérêt communal	Forfait
Société des Amis de l'Enseignement Public	Mme Marlène RICHARD	Ecole de la Coustarade - Marvejols	700 €	Intérêt communal	Forfait
CONVENTIONS					
ADDA (éveil musical)	M. Jean-Noël BRUGERON	13, bd Britexte BP 95 - Mende	7 450 €	Intérêt communal	Forfait
Ass Amis Enclos des Tourettes (Salle Culturelle)	Abbé SAINT JEAN	Collège Notre-Dame - Marvejols	4.939 €	Intérêt communal	Forfait
OGEC STE FAMILLE - Cantine	Mme Andrée CHAUDESAYGUES	Av Théophile Roussel Marvejols	26 500 €	Intérêt communal	Forfait
CENTRE DE LOISIRS					
ESPACE LOISIRS	Mme Hélène MAURIN	1, Traverse de Sénouard - Marvejols	4 000 €	Intérêt communal	Forfait

Total : 56 389 €

VI - SPORTS

ARCHERS de Marvejols (1 ^{ère} compagnie)	M. Jacques CAGNARD	Mairie de Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait
Association Marvejolaise d'ESCALADE.	M. Gilles CHAUD	Mairie de Marvejols	650 €	Intérêt communal	Forfait
BADMINTON Club de la Bête du Gévaudan	Mme Cécilia GRESSENT	Mairie de Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait
BOULE AMICALE Marvejolaise Lyonnaise	M. Michel HUGUET	Mairie de Marvejols	200 €	Intérêt communal	Forfait
BOXING CLUB UNION de Marvejols	Mme Madeleine VETROFF	Mairie de Marvejols	200 €	Intérêt communal	Forfait
CYCLO CLUB MARVEJOLAIS	M. Alain DURAND	Mairie de Marvejols	400 €	Intérêt communal	Forfait
GE'M SPORTS	M. François REGNIER	Mairie de Marvejols	200 €	Intérêt communal	Forfait
GEVA	Mme Brigitte FARCE	Mairie de Marvejols	400 €	Intérêt communal	Forfait
GYMNASTIQUE SPORTIVE Marvejolaise	Mme Anne GISCARD	Mairie de Marvejols	1 050 €	Intérêt communal	Forfait
GEVAUDAN Aïkido	M. Thierry BARBIER	Mairie de Marvejols	200 €	Intérêt communal	Forfait
JUDO CLUB Marvejolais	Mme Sylvie FERNANDEZ	Dojo du Ranquet	1 050 €	Intérêt communal	Forfait
Les Crampons du Gévaudan	M. Patrick FAVIER	5, Lot. La Plaine	200 €	Intérêt communal	Forfait
LES ECURIES DE RETZ	M. Roger ROME	Club Hippique du Gévaudan	150 €	Intérêt communal	Forfait
Marvejols ATHETISME Gévaudan	M. Francis ROUFFIAC	Mairie de Marvejols	550 €	Intérêt communal	Forfait
Marvejols CROSS MARATHON	M. Michel GALIBERT	10, lot Galion - Marvejols	450 €	Intérêt communal	Forfait
MARVEJOLS-SPORTS- École de Foot	M. Guy SOLIGNAC	Mairie de Marvejols	1 400 €	Intérêt communal	Forfait
MARVEJOLS-SPORTS	M. Guy SOLIGNAC	Mairie de Marvejols	10 800 €	Intérêt communal	Forfait
Marvejols TENNIS de TABLE	M. Thierry FOURREAUX	Mairie de Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait
Marvejols Vétérans	M. Bernard BOUCHARIN	Mairie de Marvejols	300 €	Intérêt communal	Forfait
MOTO CLUB Les Loups Garous du Gévaudan	M. Eric MIEUSSET	Mairie de Marvejols	150 €	Intérêt communal	Forfait
PÉTANQUE MARVEJOLAISE	M. Lucien CANTON	Café du Nord	750 €	Intérêt communal	Forfait
PONEY JEUNE	Mlle Monique DE LA GRANGE	Poney Club la Crouzette	400 €	Intérêt communal	Forfait
RETRAITE SPORTIVE	M. Antonin BREMOND	Mairie de Marvejols	150 €	Intérêt communal	Forfait
RUGBY CLUB Marvejolais	M. Jean LABAT	Mairie de Marvejols	1 600 €	Intérêt communal	Forfait
Sport Adapté la CHALSADE	Mme Fabienne BASTIDE	IMP les Sapins	100 €	Intérêt communal	Forfait
Sport Adapté le GALION	Mme Valérie PALMIER	IMPRO le Galion	100 €	Intérêt communal	Forfait
TENNIS CLUB Marvejolais	M. Dominique GIRMA	Mairie de Marvejols	900 €	Intérêt communal	Forfait
TWIRLING CLUB MARVEJOLAIS	Mme Monique MALGOIRE	Mairie de Marvejols	400 €	Intérêt communal	Forfait
XV... LA BARONNE	M. Nicolas GACHON	Mairie de Marvejols	300 €	Intérêt communal	Forfait

Total : 24 550 €**MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Association Sport Lozère Organisation	M. Benoît MALAVAL	St Etienne du Valdonnez	Tour cycliste du Gévaudan 25/09/09	5 000 €	Intérêt com
AZIMUT GÉVAUDAN	M. Pierre-Henri GISCARD	Mairie de Marvejols	Gévaudathlon – 21-22-23/05/2009	3 000 €	Intérêt com
LOZ CARS TOONS	M. Aymeric MEISSONNIER	Mairie de Marvejols	Rassemblement Tuning–6/09/2009	300 €	Intérêt com
Semi-Marathon Marvejols-Mende	M. Georges PRIVAT	Café de la Paix - Mende	Semi-Marathon - 19 juillet 2009	10 500 €	Intérêt com
VÉLO CLUB MENDE	M. Jean-Luc URBAN	Espace Bike Mende	Course Alex Gardes 19 juin 2009	800 €	Intérêt com

Total : 19 600 €

VII – SOCIAL – SANTÉ – SOLIDARITÉ

A.D.M.R.	Mme Marie-Jeanne RESCHE	4, bis Avenue Foch	750 €	Intérêt communal	Forfait
AMIS EMMAÛS	Mme Raymonde PREGET	Mairie de Marvejols	750 €	Intérêt communal	Forfait
Association Familiale de Marvejols	Mme France CORDESSE	24, Bd de Chambrun	300 €	Intérêt communal	Forfait
C.A.S. Maison pour Tous	Mme Simone DE CET	Mairie de Marvejols	50 000 €	Intérêt communal	Forfait
CLUB VERMEIL LES TARGUETS	Mme Thérèse CHALVET	25, bd de Chambrun	1 000 €	Intérêt communal	Forfait
C.O.S Mairie	M. Pierre BONNEFOY	Mairie de Marvejols	28 000 €	Intérêt communal	Forfait
Enfance et Famille d'Adoption Lozère	Marie-Line FAVRET	3, Rue Théodore Jean	100 €	Intérêt communal	Forfait
F.N.A.T.H	M. Paul GALTIER	Chemin des Rivières - Le Monastier	100 €	Intérêt communal	Forfait
RESTOS DU CŒUR	Mme Eliane CHAZE	Rue Léopold Monestier – Mende	750 €	Intérêt communal	Forfait
SECOURS CATHOLIQUE	Mme Michèle BASTIDE	2, bd d'Aurelles de Paladines	750 €	Intérêt communal	Forfait
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	Mme Anita GIRAL	23, rue Jean Roujon	750 €	Intérêt communal	Forfait
V.M.E.H. (Visiteuses en Milieu Hospitalier)	Mme Josette SOLIGNAC	Hôpital St Jacques - BP 8 - Marvejols	500 €	Intérêt communal	Forfait

Total : 83 750 €

Fait à Marvejols, le 5 Juin 2009
Le Maire

TOTAL GÉNÉRAL : 249 981.20 €

Jean ROUJON

93) Travaux eau et assainissement : demande de financement

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a approuvé les programmes de travaux d'investissement 2009 concernant les opérations AEP et Assainissement et a voté les crédits nécessaires.

Il propose de solliciter des subventions exceptionnelles de l'Etat compte tenu de l'intérêt et de l'importance de ces opérations.

Budget AEP

- Réfection réseau AEP rue Carnot.....	20 850,00 €
- Estancogne Tranche 2	63 750,00 €
- Réfection et extension réseau route du Mazet.....	600 000,00 €
- Réfection Branchement Plomb (travaux en régie).....	54 380,00 €
TOTAL HT	738 980,00 €

Budget Assainissement

- Mise en séparatif Impasse Brassac.....	19 774,00 €
- Estancogne tranche 2	418 100,00 €
- Estancogne tranche 3.....	685 000,00 €
- Raccordement Foyer Lucien Oziol.....	112 900,00 €
- Ruisseau d'Antrenas.....	300 000,00 €
- Mur de protection en Aval du Pont de Peyre	138 500,00 €
TOTAL HT	1 674 274,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

94) Tarif : modification

La Préfecture nous a transmis le 27 mai 2009 la circulaire n°2872/1D/3B fixant les tarifs des photocopies de documents administratifs par arrêté du 1^{er} octobre 2001 et ne permettant pas d'excéder 18 centimes d'euros la photocopie format A4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **fixer** à 18 centimes d'euros le prix de la photocopie

Vote pour à l'unanimité

TRAVAUX

95) Réseaux humides liés à la construction du Foyer « Lucien OZIOL » : contrat de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal dans sa séance du 9 novembre 2007 a approuvé le projet de travaux de desserte des réseaux des rues Jeanne d'Arc et de la Thébaïde et des quartiers Saint Privat et Faï Fioc et a mandaté Monsieur le Maire pour désigner un maître d'œuvre. L'offre la mieux disante est celle du Cabinet FALCON pour un montant de 9 574,54 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 112 641,65 € HT concernant les réseaux humides desservant notamment le futur foyer Lucien Oziol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Désigner** le Cabinet FALCON comme maître d'œuvre pour un montant de 9 574,54 € HT
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès des financeurs potentiels
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

Vote pour à l'unanimité

96) Eglise Notre Dame de la Carce tranche 7 c : avenant

Monsieur le Maire rappelle que des peintures ont été restaurées dans l'Eglise Notre Dame de la Carce et qu'à cet endroit la toiture est endommagée et doit être reprise d'urgence. Ainsi il convient d'intervenir sur le toit de la Sacristie : refaire un solin et changer les lauzes endommagées.

Le montant de l'avenant s'élève à 7200 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5/06/2009 a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cet avenant pour un montant de 7 200 € HT. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Antonio MARTINS, titulaire du lot n°4 du marché de l'Eglise Notre Dame de la Carce tranche 7 C portant le marché initial de 61 920 € HT à 69 120 € HT.

- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment l'avenant correspondant.

Vote pour à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

97) Passeport biométrique : convention de mise à disposition de matériel et demande de financement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place des titres d'identité et de voyage sécurisés, l'Etat met à disposition des stations d'enregistrement des demandes. A ce titre, il convient de passer une convention entre la Commune de Marvejols et la Préfecture de la Lozère pour la mise à disposition de ce matériel mais aussi solliciter une subvention de l'Etat correspondant à l'aménagement des locaux et à l'achat de matériel pour l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment la convention de mise à disposition d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

- **Solliciter** la subvention de l'Etat correspondant à l'aménagement des locaux et à l'achat de matériel pour l'aménagement.

Vote pour à l'unanimité

98) Attributions du Maire : délégation

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 28 mars 2008 a délégué la compétence à Monsieur le Maire de Marvejols pour ester en justice. Il convient de compléter cette délégation par les termes suivants :

- Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions civiles, pénales administratives et commerciales, pour l'ensemble des matières sujettes à contentieux.

Monsieur CHEDANNE indique qu'il regrette que dans la proposition de délibération, que la phrase « dans les cas définis par le Conseil Municipal », ne soit pas reportée. Ainsi, les informations viendront à posteriori ; il préférerait que ce soit en fonction des circonstances.

Monsieur le Maire rappelle qu'il diffuse toujours les informations au Conseil Municipal. Monsieur JACQUES souligne que Monsieur le Maire a délégué au Conseil Municipal pour ester en justice et de plus il donne les informations sur les actions en cours ; il va bien au-delà de ce que prévoit la réglementation. En fait Monsieur CHEDANNE voudrait des délégations ponctuelles au cas par cas !

Monsieur le Maire fait état de deux actions menées contre la commune, reçues ce jour, par Orange sur l'implantation d'antennes téléphoniques. Il a pris un arrêté interdisant l'implantation de ces installations autour des habitations et celui-ci est attaqué par Orange. Cet arrêté a été abrogé et remplacé. Il visait à assurer la protection des personnes au nom du principe de précaution. Le nouvel arrêté prévoit de réglementer ces implantations compte tenu qu'il y a suffisamment d'endroits sur MARVEJOLS sans habitat de proximité.

Monsieur le Maire doit prendre toutes les mesures pour défendre les intérêts de la commune, engager les procédures adaptées et en même temps il informe les Conseillers municipaux. Il ne s'agit pas d'ester en justice suivant les opportunités à l'appréciation de Monsieur CHEDANNE.

Les vingt neuf conseillers municipaux ont un objectif commun : la défense de la commune ; si Monsieur CHEDANNE ne s'inscrit pas dans cette démarche, on peut se poser des questions !

Lorsque la commune est assignée en justice, notre mission est de la défendre ; ce n'est pas le Maire que l'on défend. En matière de défense de la Commune, il ne faut pas prendre des décisions en fonction de ses desiderata ou de motivations partisans.

Compte tenu que cette délégation le concerne, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Modifier et compléter** la délibération du 28 mars 2008.

Vote : 23 pour – 5 abstentions

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

99) Immobilier communal : bail logement T2 la Coustarade

Monsieur le Maire indique que le logement T2, situé à la Coustarade au 3^{ème} étage est vacant depuis le 1^{er} mai 2009. Il précise que cet appartement peut être loué à compter du 8 juin 2009 à Monsieur Vincent MAGNE au prix de 196,16 € et 63 € de chauffage par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Donner** son accord pour la location de ce logement
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour négocier et signer le bail à intervenir
- **Préciser** que ce loyer sera réévalué au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers, l'indice de base départ étant celui du 3^{ème} trimestre 2008 soit 117,03.

Vote pour à l'unanimité

100) Terrain pour l'activité « course d'orientation » : avenant à la convention

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée entre les Consorts TALANSIER, la Commune de MARVEJOLS et la Fédération Française de Course d'Orientation, le 17 septembre 2002.

Cette convention autorise l'usage de terrains et espaces en vue de la pratique de l'activité « Course d'orientation ».

Etant donné le changement de propriétaire de ces parcelles, il convient d'établir un avenant à cette convention stipulant que les terrains utilisés pour cette activité n'appartiennent plus aux consorts TALANSIER, mais à Monsieur Jean-François TALANSIER domicilié à 48100 PALHERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Donner** son accord pour établir un avenant à cette convention.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et tous documents relatifs à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité

101) Enquêtes domiciliaires pour les demandes de regroupement familial : désignation des agents habilités

Considérant qu'il convient de désigner et d'habiliter des agents territoriaux à procéder à des enquêtes domiciliaires afin de vérifier les conditions préalablement à la délivrance des regroupements familiaux des étrangers, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Melle Joëlle BELICOURT
- Mme Zohra HALLADJ
- Mme Valérie BORIE
- M. Alain ROBERT
- Mme Brigitte TROCELLIER

pour réaliser les enquêtes domiciliaires pour les demandes de regroupement familial.

Vote pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

102) Personnel Saisonnier : émoluments

Sur proposition de Monsieur le Maire, en application de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal décide de se prononcer pour attribuer les rémunérations suivantes :

* Pour la surveillance de la piscine municipale :

- Maître Nageur Sauveteur (BEESAN) : de juin à août..... Indice brut 465
- Maître Nageur Sauveteur (BEESAN) : juillet/août..... Indice brut 398
- Surveillant de baignade (BNSSA) :..... Indice brut 293

* Pour remplacer les agents titulaires en congés annuels et pourvoir aux travaux saisonniers en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées :

- Régisseur tennis, piscine,..... Indice brut 281
- Guichetier, Gardien du vestiaire, Vendeur confiserie à la piscine .. Indice brut 281
- Animateur de la Maison du Tourisme (accueil et balades)..... Indice brut 281
- Surveillant du musée et des expositions Indice brut 281
- Animateur sportif et Centre de Loisirs..... Indice brut 281
- Employé saisonnier administratif (accueil Hôtel de Ville et Bibliothèque) et technique (espaces verts, voirie, entretien, Animations, écoles) Indice brut 281

103) Tableau des effectifs : modifications

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2009 consécutif à la CAP du 30 mars 2009 et conformément aux déroulements de carrière et à la réussite de concours ou d'examens professionnels.

	Création	Suppression
Agent de Maîtrise principal	+ 1	
Agent de maîtrise	+ 4	- 1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe		- 3
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe		-1
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	+ 1	
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe		- 1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	+ 1	
ATSEM de 1 ^{ère} classe		- 1
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	+ 1	
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		- 1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	+ 1	
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe		- 1

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30